



Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

D ' ESSERTS - BLAY

(SAVOIE)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

Présents : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Sylviane TRAVERSIER adjointe, Mme Marguerite RUFFIER, adjointe, M. Bernard PÉRONNIER adjoint, M. David TARTARAT-BARDET, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Christine FECHOZ, Mme Marie-Ange RODRIGO, M. Pierre MEINDER, M. Philippe SAGANEITI, Mme Denise GAUDICHON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Christophe COMBREAS, excusé, pouvoir de vote à M. David TARTARAT-BARDET, M. David LASSIAZ, M. Christophe MERCIER, conseillers municipaux

Secrétaire : M. Bernard PÉRONNIER

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres absents excusés	1
Nombre de membres absents non excusés	2
Pouvoirs de vote	1
Nombre de membres votants	13
Date de la convocation	14 février 2023
Date d'affichage de la convocation	14 février 2023

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉLIBÉRATION 2023-001 – Délibération spéciale d'ouverture de crédits budgétaires d'investissement 2023 pour les dépenses engagées en 2023 (34 565 € TTC pour le nouveau véhicule Toyota Hilux. L'ancien véhicule a été repris 3 000 €. La reprise est à déduire des 34 565 €)

DÉLIBÉRATION 2023-002 – Réaménagement des granges – décision d'attribution du marché (Lot 1 : Terrassement, VRD, enrobé : SERTPR - Lot 2 : Démolition gros œuvre : SARL R.A.M. (hors MAPA car absence d'offre) - Lot 3 : Charpente bardage : EURL Jean-Paul TRAVERSIER (hors MAPA car absence d'offre) - Lot 4 : Menuiserie extérieure bois : Menuiserie du Grand Arc - Lot 5 : Menuiserie extérieure métal : JF PROMETAL) et autorisation du maire à consulter les banques pour contracter un emprunt

DÉLIBÉRATION 2023-003 – Réhabilitation de la cure – bail emphytéotique de 50 ans à l'euro symbolique avec la SEM4V pour la création de 5 ou 6 appartements sur une surface de 400 m²

DÉLIBÉRATION 2023-004 – Remplacement de l'écran et du vidéoprojecteur du château (14 519 € HT) – demande de subvention au titre du FDEC

DÉLIBÉRATION 2023-005 – Route du Fay – étude géotechnique (3 749.46 € HT) et réfection urgente de la chaussée suite à un affaissement en aval de la route – demande de subvention au titre du FREE

DÉLIBÉRATION 2023-006 – Route du Plan du Chouet – réfection urgente de la chaussée suite à un affaissement (8 060 € HT) – demande de subvention au titre du FREE

DÉLIBÉRATION 2023-007 – Vente par la commune à Mme Géraldine FOUCHER et M. Philippe SAGANEITI, de la parcelle G 989 à Pra Long au prix principal de 2040 € pour une surface cadastrale de 255 m² et prise en charge des frais de notaire par les acquéreurs (M. Philippe SAGANEITI, conseiller municipal, se retire de la séance.)

M. Philippe SAGANEITI, conseiller municipal, rejoint la séance.

DÉLIBÉRATION 2023-008 – Bail de location à ferme de terrains avec M. Claude COSTER, agriculteur, successeur de M. Thierry VARCIN (Les parcelles concernées sont les parcelles D 315 et D 316 au lieu-dit Combaprie et D 625 au lieu-dit le Verney pour une superficie totale de 1 ha 53 a 60 ca et une superficie exploitable de 60 a 00 ca. La durée du bail est de 9 ans. Le montant du loyer pour 2023 est de 56.30 € (indice de référence : 110.26 publié en septembre 2022) . Il sera révisé chaque année en fonction de l'indice départemental des fermages publié par arrêté préfectoral.)

DÉLIBÉRATION 2023-009 – Convention SOCLE obligatoire avec le Conseil Savoie Mont Blanc pour permettre à la bibliothèque d'accéder aux services de la Direction de la Lecture Publique

DÉLIBÉRATION 2023-010 - Don affecté de 750 € à la commune par l'association communale de chasse (participation financière à hauteur de 50 % du montant HT de la facture des travaux de raccordement électrique du chalet communal mis gratuitement à la disposition de l'association rue du Char)

Le maire,
Raphaël THEVENON